

7.1. Coordonner la mise en œuvre de la stratégie

DESCRIPTION					
Objectif de l'action	Mettre en œuvre la stratégie				
Résultats attendus	La stratégie est suivie et ses objectifs atteints				
<p>La mise en place d'un comité de suivi dès la première année de réalisation de la stratégie doit permettre de suivre la stratégie et la mise en œuvre des actions prévues. Il a pour but de d'évaluer collégalement, avec l'ensemble des maitrises d'ouvrage, l'état d'avancement de la stratégie. Le comité de suivi réunit les principaux représentants du tourisme du territoire, ainsi que les financeurs de la stratégie et l'ensemble des partenaires concernés par la mise en œuvre des actions. Tout autre acteur du développement touristique ou économique pourra y être associé en fonction de l'ordre du jour et des besoins qui pourraient émaner. Ce groupe est réuni au minimum une fois par an par la FTPL. Il doit pouvoir déceler et corriger les dysfonctionnements qui porteraient atteinte à la mise en œuvre de la stratégie. Des adaptations sont possibles, en lien avec l'actualité du territoire, ainsi qu'avec des opportunités de partenariats ou de financements. Chaque fin d'année, le comité se réunit pour évaluer les réalisations et fixer les actions de l'année à venir.</p>					
Indicateurs	Nombre de réunions du comité de suivi / taux de participation des membres du COPIL				
ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE					
Pilote	FTPL	Partenaires		Financeurs	